Alvtech Ndebele
Rue Clavelaire 10
1893 Muraz (Collombey)

Conditions générales de vente

Clients particuliers – fourniture de matériel, installation, configuration, dépannage et maintenance

Version d'octobre 2026 · Alvtech Ndebele, Rue Clavelaire 10, 1893 Muraz (Collombey) · IDE CHE-481.228.170

1. Champ d’application

Les présentes conditions générales s’appliquent aux fournitures de matériel et aux prestations d’installation, de configuration, de dépannage et de maintenance proposées par Alvtech, dont l’identité juridique complète et l’adresse figurent sur le devis.

Elles font partie du contrat lorsqu’elles ont été remises au client avant son acceptation et acceptées avec le devis. Les conditions particulières convenues dans le devis prévalent sur les présentes CGV, sous réserve des dispositions légales impératives. La version acceptée reste applicable à la commande, même si Alvtech publie ensuite de nouvelles conditions.

2. Validité et acceptation du devis

Le devis est valable jusqu’à la date indiquée. En l’absence de date, sa validité est de 30 jours à compter de son émission.

Le client accepte le devis en le retournant signé ou en confirmant expressément son accord par courriel, avec la référence du devis et des CGV jointes. Toute modification demandée par le client doit faire l’objet d’un accord entre les parties. Une acceptation après expiration nécessite une confirmation d’Alvtech.

3. Prestations comprises

Les prestations, fournitures, quantités et résultats attendus sont ceux décrits dans le devis accepté. Les travaux non mentionnés, la maintenance périodique et l’assistance ultérieure font l’objet d’un accord distinct lorsqu’ils sont demandés. Cette règle ne limite pas les obligations d’Alvtech relatives à la correction des défauts.

Les abonnements, licences et services de tiers nécessaires au fonctionnement de la solution sont identifiés dans le devis, avec leurs coûts connus et la partie chargée de les souscrire. Aucun abonnement payant n’est souscrit au nom du client sans son accord.

4. Prix et frais

Les prix sont exprimés en francs suisses (CHF). Le devis indique le montant total à payer et, lorsqu’elle est légalement due, la TVA applicable.

Sauf mention explicite d’une estimation ou d’une facturation en régie, le prix convenu est ferme pour les prestations décrites. Pour les prestations en régie, les tarifs et les modalités de décompte sont convenus avant l’intervention ; la facture détaille le temps et les fournitures facturés.

Les frais de déplacement, de livraison, d’évacuation ou autres frais accessoires ne sont facturés que s’ils figurent dans le devis ou ont été acceptés séparément par le client.

5. Modifications et travaux supplémentaires

Toute modification du périmètre ou prestation supplémentaire fait l’objet d’un accord préalable, notamment par courriel, précisant sa nature, son prix ou son mode de calcul et son éventuelle incidence sur les délais.

Si un obstacle technique ou un état imprévu de l’installation empêche l’exécution prévue, Alvtech en informe le client et lui soumet une solution. Les travaux concernés sont suspendus dans l’attente de l’accord nécessaire. Alvtech informe également le client dès qu’un dépassement d’une estimation devient prévisible. Les droits légaux du client en matière de dépassement de devis restent réservés.

6. Organisation et délais

Les dates et délais d'exécution sont convenus avec le client. Celui-ci permet l'accès aux locaux et équipements concernés et transmet les informations, autorisations et accès nécessaires dont il dispose. Il signale les contraintes et risques connus pouvant affecter l'intervention.

En cas de retard prévisible, la partie concernée informe rapidement l'autre partie. Alvtech communique la cause du retard et propose un calendrier adapté. Les conséquences du retard sont réglées selon le contrat et la loi ; un retard ne donne pas automatiquement droit à une prolongation illimitée.

7. Facturation et paiement

Sauf conditions différentes prévues au devis, les factures sont payables dans les 30 jours suivant leur réception. Les acomptes et paiements intermédiaires ne sont exigibles que s'ils ont été convenus, avec leur montant et leur échéance.

En cas de retard de paiement, Alvtech adresse un rappel écrit précisant le montant concerné et un délai pour régulariser la situation. Les intérêts de retard et les autres conséquences du non-paiement sont ceux admis par le droit applicable. Aucun forfait de rappel ou pénalité supplémentaire n'est prévu par les présentes CGV.

Le client peut signaler toute erreur de facturation afin qu'elle soit examinée et, si nécessaire, corrigée.

8. Livraison et signalement des défauts

À la fin de l'intervention, Alvtech présente les travaux réalisés et remet les informations d'utilisation nécessaires pour les prestations convenues. Le client vérifie les fournitures et travaux dès que cela est raisonnablement possible et signale les défauts dans les délais légaux applicables, de préférence par courriel afin d'en conserver une trace.

Lorsque les dispositions légales relatives aux défauts de construction s'appliquent, le délai légal de 60 jours pour signaler les défauts concernés est respecté, notamment à compter de leur découverte pour les défauts cachés. Les présentes CGV ne raccourcissent aucun délai légal d'avis ou de prescription.

9. Garanties et responsabilité

Alvtech répond de la bonne exécution de ses obligations conformément au droit suisse applicable à la prestation ou à la fourniture concernée. Les droits légaux du client en cas de défaut demeurent applicables, notamment le droit à la réparation lorsque la loi le prévoit.

Une éventuelle garantie du fabricant s'ajoute aux droits du client à l'égard d'Alvtech et ne les remplace pas. L'usure normale, une utilisation contraire aux instructions ou une intervention d'un tiers sont prises en compte selon leur rôle réel dans l'apparition du défaut ; elles n'entraînent pas une suppression générale des droits du client.

La responsabilité de chaque partie est régie par le droit applicable. Les présentes CGV ne prévoient pas d'exclusion générale de responsabilité.

10. Report ou annulation

Le client informe Alvtech dès que possible de toute demande de report ou d'annulation. Les parties recherchent une solution limitant les coûts évitables.

En cas de résiliation, les sommes dues sont déterminées selon le contrat et le régime légal applicable : prestations réalisées, engagements effectivement pris et, lorsqu'une indemnité est légalement due, préjudice établi. Les dépenses économisées ainsi que les possibilités de retour ou de réutilisation du matériel sont prises en compte dans la mesure requise par la loi.

Alvtech fournit un décompte et restitue la part des acomptes qui excède les sommes dues. Aucune pénalité forfaitaire d'annulation n'est fixée par les présentes CGV. Les droits impératifs de révocation et de résiliation du client restent réservés.

11. Accès informatiques et données

Pour les interventions sur des systèmes informatiques ou connectés, le client fournit uniquement les accès qu'il est autorisé à communiquer. Alvtech utilise ces accès pour les besoins de la prestation et les traite confidentiellement.

Avant une intervention susceptible d'affecter des données, les parties conviennent des sauvegardes nécessaires et de la personne chargée de les effectuer. L'existence ou l'absence d'une sauvegarde ne supprime pas les obligations de diligence d'Alvtech.

Les données du client sont traitées pour préparer et exécuter le contrat, assurer le suivi et satisfaire aux obligations légales. Leur communication à des tiers est limitée aux besoins de ces finalités ou à une obligation légale. Les modalités particulières d'hébergement, d'accès à distance ou de traitement de données pour le compte du client font, si nécessaire, l'objet d'un accord complémentaire.

12. Droit applicable et litiges

Le contrat est soumis au droit suisse, sous réserve des dispositions impératives applicables. En cas de désaccord, les parties cherchent d'abord une solution amiable, sans empêcher l'exercice des droits légaux ni laisser expirer les délais applicables.

Les tribunaux compétents sont déterminés par la loi. Les fors impératifs protégeant notamment les consommateurs demeurent réservés.

Alvtech Ndebele · Rue Clavelaire 10 · 1893 Muraz (Collombey) · IDE CHE-481.228.170 · CH-ID CH-621-1012393-1